



## **Avis d'appel public à la concurrence**

### **Marché de prestations diverses de services**

**Mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses  
de cuisine de trois bâtiments communaux**

**Numéro de Marché : Hottes-2025**

**Date limite de réception des offres : 25/04/2025 à 12:00**

**Visite obligatoire : mercredi 9 avril 2025, 9h, au 160 rue Louis  
Pasteur 76480 Duclair (pensez à prévenir de votre venue au  
02.35.05.91.56)**

## **Pouvoir adjudicateur :**

Désignation :  
Mairie de Duclair  
Place du Général de Gaulle  
76480 Duclair  
Téléphone : 02.35.05.91.50  
Fax : 02.35.37.21.63  
Adresse internet : <http://www.duclair.fr>  
E-Mail : [contact@duclair.fr](mailto:contact@duclair.fr)  
Statut : Commune  
Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**DCE en ligne sur :** <https://www.duclair.fr/cadre-de-vie/marches-publics-et-consultations/>

L'avis concerne un marché.

## **Objet du marché :**

Mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine de trois bâtiments communaux

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

## **Lieu principal d'exécution :**

Ville de Duclair  
Code NUTS : FR232

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché a une durée prévisionnelle de 48 mois.

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant du marché est de 5 %

Cette retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande ou éventuellement une caution personnelle et solidaire.

Il n'est pas prévu d'avance.

## **Interdiction de soumissionner**

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 3 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut de la procédure de passation d'un marché les personnes soumises à l'article L. 225-102-4 du code de commerce qui ne satisfont pas à l'obligation d'établir un plan de vigilance comportant les mesures

2

**Avis d'appel public à la concurrence - Mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine de trois bâtiments communaux**

**Duclair.fr**



PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 76480 DUCLAIR  
T. 02 35 05 91 50 - [contact@duclair.fr](mailto:contact@duclair.fr)



prévues au même article L. 225-102-4, pour l'année qui précède l'année de publication de l'avis d'appel à la concurrence ou d'engagement de la consultation.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

#### **Présentation de candidature :**

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

#### **Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

##### **Aptitude :**

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- Indication s'il est nécessaire pour l'opérateur économique qu'il dispose d'une autorisation spécifique ou d'être membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir dans son pays d'origine le service concerné.
- **Capacité économique et financière :**
- Indication concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 1 an.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 1 an.

#### **Procédure :** MAPA ouvert

##### **Visite sur site**

Visite sur site obligatoire

**Détails sur la visite :** Visite des sites : Mercredi 9 avril 2025

Rendez-vous : 9h au 160 rue Louis Pasteur, 76480 Duclair. La visite se fera à pied.

#### **Critères d'attribution**

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points :

1. Critère **Prix des prestations** pondéré à 60 sur 100 points.
  2. Critère **Valeur technique** pondéré à 30 sur 100 points.
  3. Critère **Environnementaux** pondéré à 10 sur 100 points.
- Modalités de mise en oeuvre des critères

### 1. Critère **Prix des prestations**

Apprécié au vu des informations suivantes : Note = (prix de l'offre la moins-disante / prix de l'offre à noter)

### 2. Le critère **Valeur technique** est défini par les sous-critères qui suivent :

Précisions sur le critère : note = addition des trois sous-critères

Apprécié au vu des informations suivantes : Valeur Technique appréciée au regard du mémoire technique qui respecte la trame suivante

#### 2.1. Sous-critère Moyens humains et matériels pondéré à 10 points sur 30 points.

Précisions sur le sous-critère : absence de réponse ou réponse non-conforme = 0

Réponse incomplète ou légèrement inférieure aux attentes = 4

La réponse est satisfaisante = 8

La réponse est très satisfaisante = 10

Apprécié au vu des informations suivantes - nombre d'intervenants à chaque intervention

- mini CV des intervenants

- matériels utilisés

- Préparation du chantier (feuilles de route données aux techniciens)

#### 2.2. Sous-critère Méthodologie des interventions pondéré à 10 points sur 30 points.

Précisions sur le sous-critère : absence de réponse ou réponse non-conforme = 0

Réponse incomplète ou légèrement inférieure aux attentes = 4

La réponse est satisfaisante = 8

La réponse est très satisfaisante = 10

Apprécié au vu des informations suivantes explication du déroulement des entretiens sur les trois sites

#### 2.3. Sous-critère Références / Certificat de capacité pondéré à 10 points sur 30 points.

Précisions sur le sous-critère : absence de réponse ou réponse non-conforme = 0

Réponse incomplète ou légèrement inférieure aux attentes = 4

La réponse est satisfaisante = 8

La réponse est très satisfaisante = 10

Apprécié au vu des informations suivantes présentation de trois chantiers similaires de moins de trois ans

### 3. Critère **Environnementaux**

Précisions sur le critère : absence de réponse ou réponse non-conforme = 0

Réponse incomplète ou légèrement inférieure aux attentes = 4

La réponse est satisfaisante = 8

La réponse est très satisfaisante = 10

Apprécié au vu des informations suivantes : traitement des déchets générés post intervention

### **Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence du marché : HOTTES-2025

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication* : 04/04/2025

*Date limite de réception des offres* : 25/04/2025 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la ville <https://www.duclair.fr/cadre-de-vie/marches-publics-et-consultations/>.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.  
Règlement par mandat administratif.

**Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Après l'attribution du marché, la personne signataire du marché pourra exiger que le titulaire adopte la forme juridique suivante : groupement solidaire.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Rouen  
53, avenue Gustave Flaubert  
76000 ROUEN

**Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via l'adresse des services techniques [secretariat-tech@duclair.fr](mailto:secretariat-tech@duclair.fr)

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

**Signature des documents transmis par le candidat**

Il est exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement dès le stade de la réception des offres. L'absence de signature électronique entraîne l'irrégularité de l'offre.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

**Autres Informations**

**Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.**